

Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H)



Département de la Mayenne

Arthur DESCHAMPS

Direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation territoriale – Service Habitat

Maison de l'Habitat – 19 rue de l'Ancien Evêché

53 014 LAVAL Cedex

Tel : 02 43 66 54 25

arthur.deschamps@lamayenne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Né de la fusion du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PLALHPD), le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement est un document unique qui affirme la volonté du département de la Mayenne de définir une **stratégie cohérente** en matière d'habitat, de logement et d'hébergement, mais également d'aller plus loin en **positionnant le Département comme ensemble** d'un réseau d'acteurs et de collectivités en faveur d'une stratégie partagée et territorialisée. Approuvé en 2021 pour la période 2022 – 2027, il s'agit aujourd'hui d'un document stratégique cadre sur les thématiques de l'habitat et de l'hébergement en Mayenne.

PRINCIPES

La fusion du PDH et celle du PLALHPD s'appuie sur :

- Un diagnostic commun et des enjeux communs
- Un besoin de plus grande coordination pour fluidifier et renforcer les liens entre social, accompagnement, hébergement, logement, habitat et aménagement du territoire ;
- Des élus, des acteurs, des partenaires et des territoires mobilisés de manière plus efficace ;
- Une plus grande articulation et une optimisation des dispositifs pour rendre l'action publique plus efficiente.

PROGRAMME D'ACTION

Malgré son caractère stratégique et sans valeur juridique, le PD2H se décline en **trois grandes orientations** :

- Renforcer l'attractivité du territoire à travers un mode de développement raisonné
- Ne laisser personne de côté
- Mobiliser les territoires et les partenaires

Ces dernières se déclinent ainsi en **12 objectifs** puis en fiche actions, afin d'apposer un **caractère opérationnel** au document.

Chaque année, un **Comité de Pilotage est organisé, présidé par la Préfète ainsi que par le Président du Conseil Départemental**, avec pour objectif de faire le point sur ces différentes actions tout en évoquant différents sujets prégnants.

Aujourd'hui, **1/3 des fiches actions ont déjà été validées**, avec pour exemple l'insertion du volet Hébergement à l'Observatoire Départemental de l'Habitat, la mise en place d'un nouveau protocole pour le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) ou encore l'identification des logements structurellement vacants sur le territoire par le biais de l'ODH.

FINANCEMENT

Financement à 50 % par le Conseil départemental de la Mayenne et 50 % par l'Etat.